

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	M. Joël Marquis
CR3.2	M. Marc Fafard
CR3.3	Parti vert du Québec
CR3.4	Québec meilleure mine
CR3.5	Réseau québécois des groupes écologistes

Mercredi le 11 octobre 2017

342

CR3.1

Projet d'aménagement de nouveaux bassins
d'eau de procédé et de sédimentation à la mine
de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

Madame Isabelle Melançon, Ministre de l'environnement, Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les Changements Climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE, BASSIN-MONT-WRIGHT, FERMONT

Madame La Ministre,

Bonjour,

Je suis de ces gens que l'on identifie comme étant, *Les enfants du fer*, c'est à dire, les enfants de ces parents qui ont défrichés les forêts, érigés les infrastructures (ville et usine d'exploitation) et qu'ils s'y ont par la suite élevé leurs famille tout en permettant à la Compagnie minière Québec Cartier (CMQC) Québec Cartier Mining (QCM) aussi Sidbec Normine, aujourd'hui la minière Arcelor Mittal d'exploiter les gisements de fer de la fosse du Labrador.

Je suis aussi de ces enfants qui, en 1985, ont été déracinés de leur terre natale, Gagnon Ville, suite à la fermeture des installations de la minière. Aujourd'hui, 32 ans après je me permets de requérir une audition au Bureau des audiences public sur l'Environnement (BAPE) quant au projet intitulé, bassin-mont-wright. Je me suis intéressé à des points précis de la documentation, lié à ce projet, mis à la disposition des citoyens. C'est plus précisément le projet de restauration du lac Jeannine et la végétalisation du parc des rejets du procédé de concentration du minerai de fer, de l'ancien site d'exploitation du minerai de fer de la Minière Québec Cartier, situé au même endroit, prêt de la défunte ville de Gagnon, qui me laisse un peu plus bavard.

Je trouve intéressant l'idée de restaurer l'affluent et les effluents du Lac Jeannine, de redonner vie à cet écosystème, cependant, là où j'accroche, c'est à l'idée d'isoler, de seller le monticule des rejets du concentrateur de minerai de fer (le téling).

Madame La Ministre, je m'explique,

Émergeant du conflit de la seconde guerre mondiale, l'urgence de rebâtir les infrastructures tant mobile qu'immobile étant, l'approvisionnement en minerai de fer fut rapidement annoncée. Les technique d'enrichissements du fer (base silice, haut et base densité variant aujourd'hui selon la demande des clients) étant très peu connu, en 1960, les commandes de minerai de fer ressemblaient vraisemblablement à ceci :

« Ajustez les équipements de traitement du minerai de fer afin que l'on ne conserve que le concentré de fer ayant une concentration de fer au-delà de 35 % »

Cette interprétation des faits est facile à faire pour Un Enfant du fer. Il ne s'agit que d'observer la différence- sur le site d'exploitation du lac Jeannine et celle du Mont-Wright- quant à la distance séparant les puits d'exploitations du minerai de fer et les bâtiments liés au traitement du minerai de fer. Qui plus est en 1990, à Mont-Wright, ce qui connut sous le nom de dumps (les dépôts de sol stérile) ont dû être déménagées. Ces dumps activent jusqu'à ce jour en 1990, étant devenu trop prêts des gisements nouvellement mis en exploitation (le south Hill, le paul peat 5, le Versant nord). Un phénomène facilement observable sur l'ancien site de la mine du lac Jeannine, prêt de la ville de Gagnon. Une distance tellement faible entre les dumps, le puits d'exploitation et l'usine de transformation, mais trop coûteuse à repenser. à la différence qu'a Mont-Wright, des installations 10 ans plus jeune que celle de Gagnon, au lieu d'en fermer la mine, ils ont décidés de déplacer les dépôt de terre stérile, les dumps. Voilà la facilité déconcertante avec laquelle ont peu comprendre le mot d'ordre qu'il fut donné, en 1960.

« videz les bennes de camions le plus vite possible et revenez charger le vrai minerai de fer, soit celui avec des concentrations de fer élevé. »

Un mot d'ordre qui a vraisemblablement tinté les premières années d'exploitation de la mine du Mont-Wright si l'on regarde la place qu'occupaient les dépôts de terre stériles, les dumps, à l'ouverture des installations du Mont-Wright en 1970, soit très prêt de la fausse en exploitation, Le trou du mont-Wright et le Paul peat 5 !

Aujourd'hui, l'urgence de l'approvisionnement en minerai de fer, n'étant plus, des nouvelles pratiques de laboratoire ayant été développées, ceci permis aux minières de répondre aux particularités des commandes de minerai de fer, de leurs clients. Permettant aux minières d'exploiter des concentrés de fer beaucoup plus faibles tout en ayant la possibilité de l'enrichir selon les commandes du marché.

Madame La Ministre, devant ces faits, vous faites-vous une idée du potentiel ferreux qui demeure encore et toujours dans l'accumulation du dépôt de rejet du concentrateur(Le téling) existant au Lac Jeannine, sur l'ancien site de la minière Québec Cartier aujourd'hui Arcelor Mittal ! Au courant des dix dernières années, des échantillons du téling du lac Jeannine ont révélées des concentrations de fer exploitable, j'en aie même présenté ma candidature, afin d'y travailler, mais sans plus. Aujourd'hui, on propose de végétaliser le téling du Lac Jeannine ?

Du côté de la mine du Mont-Wright, autour des années 1990, la Chine a proposé, à la Minière Québec cartier, d'acheter le dépôt de rejet du processus de concentration du minerai de fer(le téling) l'offre d'achat fut refusée.

Madame La ministre, vous imaginé un compétiteur de votre minière vous demander d'acheter vos rejets de productions. Quand c'est vous qui vous êtes chargés des labours liées aux opérations de forages, de dynamitages et d'extraction du minerai de fer et que dans les faits, il ne reste qu'à votre compétiteur de refaire circuler vos rejets de concentration de fer dans un système de spirale et d'en diminuer les contrainte d'acceptabilité lié à la concentration du minerai de fer. La vente du téling du Mont-Wright, n'eut jamais eu lieu. Pourtant, Madame La Ministre, n'est-ce pas ce que l'on pourrait identifier, ici, comme un exemple de la pratique **D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**, tel qu'il en est question dans **le programme du développement durable**.

Dans cette offre de la Chine, pour l'achat, du téling, du Mont-Wright, à quoi la Minière s'est-elle tant objecté, au développement durable ou à l'idée de la venue d'un compétiteur sur le marché internationale dans sa propre cours? Pourtant l'idée de la protection de l'environnement date de l'époque des sommets de Rio de Janeiro, de celui de Stockholm etc. L'idée de l'application du pollueur payeur est agréable à imaginer, dans l'analyse du présent projet de La minière Arcelor Mittal. Ils détruiront une centaine d'hectares de terrain autour du site de la mine du Mont-Wright et en compensation, la minière se propose de restaurer 95 hectares de terrain sur leur ancien site du lac Jeannine 150 KM au sud. Cela rejoint un peu aussi le principe de la Bourse du Carbone, je pollue à un endroit, mais j'investis ailleurs dans l'environnement. J'achète un droit de polluer, tout en sellant le potentiel ferreux de l'amoncellement de téling qui gît au Lac Jeannine... ?

Les 3RVE, Madame La Ministre, Récupérer, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer, R.É.U.T.I.L.I.S.E.R. Madame La Ministre.

J'ai travaillé, pendant l'année 2014 pour les Laboratoire Accurassay, un laboratoire d'analyse d'échantillons de mine, à Rouyn-Noranda. J'étais attiré aux broyages des échantillons que les mines nous expédiaient. Pendant l'hiver 2014, les échantillons nous provenaient des nouvelles installations de la Minière Tata Steel Canada à Schefferville.

De par mes souvenir d'enfance, pour celui qui s'est roulé plus d'une fois dans les monticules du téling du Lac Jeannine à Gagnon ville, je peux vous affirmer que ce que je soumettais à mon outil de broyage à Rouyn-Noranda en 2014 était bien du téling ; des rejets du concentrateur des installations de la défunte Schefferville pour lesquelles l'ordre de mission, en 1955, tout comme à Gagnon ville, était :

« Ne conserver que les concentrations de fer au-delà de tel concentration pour répondre à la demande mondiale du fer »

Faute des connaissances et des technologies actuelles.

Les analyses des échantillons de téling exécutées en 2014 à Rouyn-Noranda, au laboratoire Accurrassy, on révélés ces concentrations de minerai de fer intéressantes, tellement que la minière tata Steel, de l'Inde en a perçu le potentiel et l'exploite. Schefferville ainsi que Gagnon ville, deux contextes fort semblable, « **VITE DU FER** » sauf que dans le cas du téling du lac Jeannine à Gagnon ville il sera végétalisé ?

Madame La Ministre, nous devons en parler et cela, devant les Commissaires d'une audience du BAPE.

Bien à Vous

Joël Marquis, Un enfant du fer, Conseiller en Écologie et en Environnement
Courriel :

Madame Isabelle Melançon

Cabinet de la ministre

Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3911

Télécopieur: 418 643-4143

Moisie (Sept-Îles, le 8 novembre 2017)

Objet: Demande d'un BAPE pour le projet d'expansion de la Min du Mont Wright

Bonjour Madame Melançon,

Par la présente j'aimerais que vous considériez ma demande d'audience publique pour le Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.

Je crois que les dernières années dans le monde minier nous ont bien montrées que les digues (Dam) cèdent ! Donc je crois qu'une attention particulière, comme une évaluation environnementale, serait un atout pour faire en sorte que le dessin, la construction, l'opération tout comme l'éventuelle fermeture prennent en considération les meilleurs pratiques et technologies existantes.

La Canadian Dam Association définit ces installations comme des ouvrages de retenue et d'entreposage d'eau ou d'eau contenant des substances autres, ex. produit pétrolier, résidus minier, etc. Et ayant une capacité de 30 000 m³ et plus avec une hauteur d'au moins 2.5 m. Les installations prévues semblent avoir ces caractéristiques.

Plusieurs organismes comme ICMM, MEND, MAC, APEGBC, NRC, UN tout comme les provinces de l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont apportées des changements à leur réglementation ou législations et directives concernant la construction et l'opération des ouvrages de retenus de résidus minier. Et même, l'industrie croit qu'elle doit être meilleure dans ses opérations et la gestion de ses résidus miniers.

L'industrie acquiesce l'idée que ces ouvrages ont une durée de vie bien déterminée, si une attention particulière n'est pas présente à partir du design de ses ouvrages. Et je crois que le BAPE est particulièrement fait pour s'impliquer à cette phase cruciale.

La mine du Mont Wright et les territoires concernés par son expansion sont situés dans une région minière où les gens ont une grande expérience dans le domaine et ne demanderais pas mieux de savoir que la compagnie mettra en place les meilleurs pratiques et technologies durant la construction et la gestion de ses ouvrages.

Aussi cette région représente la tête de plusieurs rivières d'importance qui coulent vers le sud comme la rivière Moisie et la Nipissis entre autres. Les rivières en plus d'être un médium naturel qui transportent tous les contaminants qui pourraient affecter chimiquement, physiquement et même biologiquement ces plans d'eau, ces dernières sont pour la plupart des rivières à saumon. Elles sont réputées pour être parmi les attrayantes au monde. Leur exploitation récréotouristique dure depuis plus de 150 ans pour les pourvoiries ou clubs américains et depuis des millénaire par les aborigènes (Innu) donc il est primordiale de tout faire pour assurer leur intégrité écologique.

Je demeure prêt de l'embouchure de la rivière Moisie et mon pire cauchemar est de la voir devenir rouge après un gros déversement dans le nord. Et bien sûr à chaque fois que j'entends aux "nouvelles" qu'un déversement s'est produit en haut je me demande quels sont les impacts sur la rivière.

Encore là semaine dernière un déversement s'est produit chez Arcelor Mital et je me souviens de 4 ou 5 déversements au site lac Bloom opéré par Cliffs Mineral Ressources, il y a quelques années. Donc même des infrastructures récentes ou neuves faillissent contredisant la phrase classique des minières qu'on entend souvent ; "maintenant nous ne faisons plus les choses comme avant!"

Bien que je veuille que vous compreniez que je ne suis pas contre ce projet mais je veux que tout soit fait pour que ces nouvelles installations soient les plus sécuritaires possible pour nos plans d'eau à proximité (lacs de tête de la Moisie et de la Nipissis).

Pour ce fait, j'aimerais avoir l'occasion de discuter les spécialistes du promoteur afin de m'assurer que tout a été conçu pour sécuriser leurs installations en lien avec les événements climatique extrêmes que nous semblons rencontrer de plus en plus souvent (caractérisation, design, construction et opération contrôle de qualité, suivis des ouvrages, responsabilité des administrateurs et ingénieurs, etc).

Ainsi, comme ce projet est un des premiers à être mis sur la table après la catastrophe de Mt Polley, ce BAPE nous permettrait aussi de voir quels changements ont été apportés par le gouvernement du Québec à la réglementation en vigueur afin d'améliorer la fiabilité des ouvrages de rétention des résidus minier.

Veillez agréer, Madame Melançon, mes cordiales salutations

Marc Fafard

Moisie, Qc,

Bureau du chef du Parti vert du Québec

6575 Somerled #208 Montréal H4V 1T1

Vendredi 10 novembre 2017 - Montréal

À: Isabelle Melançon - Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage Québec G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur l'environnement pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont.

Madame la ministre,

La présente lettre est pour vous demander de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir des audiences publiques sur le projet de la compagnie Arcelor Mittal cité en objet.

Les documents soumis par le promoteur nous informent que ce projet modifierait le régime hydrologique et pourrait altérer la qualité de l'eau de surface, ainsi que la qualité de l'eau souterraine. Par ailleurs, dans les documents déposés sur le site web du BAPE, on apprend que le projet, s'il était autorisé tel quel, engendrerait des impacts importants sur l'environnement, notamment «la destruction de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux, causant une perte de l'habitat du poisson sur une superficie de 104 ha et l'empiétement sur 205,9 ha de milieux humides.»

Ces impacts préoccupent le Parti Vert du Québec et nous sommes d'avis qu'un projet d'une telle envergure (458 millions de dollars), prévoyant des effets irrémédiables sur les milieux naturels et humains, doit absolument être soumis à une enquête et à un examen public approfondi.

Par ailleurs, l'étude de la documentation déposée sur le projet ne nous a pas permis d'obtenir suffisamment de détails du promoteur sur les mesures envisagées pour réduire au minimum les impacts de ces énormes bassins d'eau polluée sur le milieu environnant. Les engagements d'ArcelorMittal ne sont pas suffisants pour garantir que les activités d'aménagement, d'opération et de restauration sur ce grand territoire seront réalisées de manière responsable.

Des audiences publiques permettront de mettre en lumière l'ensemble des enjeux soulevés par ce projet et d'étudier davantage les alternatives aux besoins de cette compagnie minière, en tenant aussi compte, en toute équité, du milieu naturel ainsi que de la santé et de la sécurité des citoyens.

Je vous prie, madame la ministre, de décréter la tenue d'un BAPE pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright et ce le plus tôt possible.

Alex Tyrrell B.Sc. Env.
Chef du Parti Vert du Québec

Gagnon, André-Anne

De: Gravel, Mélanie
Envoyé: 13 novembre 2017 14:26
À: Bolduc, Brigitte
Cc: Lavoie, Dominique
Objet: TR: Demande BAPE Mont Wright

342

CR3.4

Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

Bonjour Brigitte,

La boîte ministre envoie automatiquement un accusé de réception.

Voir s'il y a lieu de prévoir une réponse du ministère ou si vous faites simplement le suivi approprié.

Merci!

Mélanie Gravel

Conseillère Politique
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques.

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone: 418-521-3911
melanie.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca

De : Ministre MDDELCC
Envoyé : 10 novembre 2017 10:19
À : Gravel, Mélanie
Objet : TR: Demande BAPE Mont Wright

De : Ugo Lapointe [<mailto:ugo@miningwatch.ca>]
Envoyé : 9 novembre 2017 15:17
À : Ministre MDDELCC <ministre@mddelcc.gouv.qc.ca>
Cc : bassins-mont-wright@bape.gouv.qc.ca
Objet : Demande BAPE Mont Wright

Jeudi 9 novembre 2017 – VIA COURRIEL
Québec/Sept-Îles

Mme Isabelle Melançon

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'enquête et d'audience publique pour le projet d'agrandissement des installations de la mine Mont Wright (Arcelor Mittal)

Mme la ministre,

Par la présente, les membres de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine demandent une enquête et des audiences publiques sur le projet d'agrandissement des bassins d'eau contaminé et de sédimentation de la mine Mont Wright (Arcelor Mittal) à Fermont.

Parmi les principaux motifs motivant notre demande, notons :

- 1. Les risques de déversements des bassins d'eau et de sédimentation et les conséquences catastrophiques qui pourraient s'en suivre pour la sécurité des personnes** (pertes de vie; interruption du seul lien routier vers Fermont, Labrador City et Blanc Sablon), **l'environnement** (destruction ou contamination des ruisseaux, rivières et lacs situés en aval), **l'économie** (interruption ou altération des activités économiques de Fermont, Labrador City, Blanc Sablon, mine Mont Wright, mine Lac Bloom), **les finances publiques** (absence de sécurité financière suffisante pour protéger le public et appliquer le principe de pollueur-payer, coûts des nettoyages, pertes de revenus fonciers liés à l'interruption des activités économiques, etc.), **les droits autochtones** (droits reconnus ou revendiqués, chasse, pêche, trappe, sites sensibles, culturels, etc.).
- 2. Les impacts sur l'environnement, le milieu biologique, l'eau et l'habitat du poisson** reliés à « la destruction de 11 lacs, 15 étangs et 25 ruisseaux, causant une perte de l'habitat du poisson sur une superficie de 104 ha et l'empiètement sur 205,9 ha de milieux humides », soit l'équivalent d'environ 600 terrains de football, de même qu'au rejet prévu ou potentiel d'eaux contaminés dans l'environnement, et les mesures proposées par le promoteur pour contrôler la contamination.
- 3. Le plan de restauration et les garanties financières** prévus pour assurer le nettoyage des sites une fois l'exploitation terminée et pour protéger les finances publiques du Québec en cas d'un accident ou d'un déversement minier catastrophique.

Rappelons que le site minier de Mont Wright (Arcelor Mittal) constitue déjà le plus grand site de déchets miniers au Québec, voire au Canada. L'augmentation et le prolongement de la durée des opérations augmenteront les risques et les impacts et en feront l'un des plus grands sites de déchets miniers en Amérique du Nord.

La Coalition Québec meilleure mine est un organisme *bona fide* fondé en 2008 pour promouvoir de meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques dans le secteur minier au Québec. Elle est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes membres représentant, collectivement, plus de 250 000 personnes vivant dans toutes les régions du Québec. La Coalition regroupe une demi-douzaine d'organismes membres issus de la Côte-Nord ou qui ont des membres vivant sur le territoire de la Côte-Nord.

Merci de confirmer la réception de la présente,

Salutations distinguées

Ugo Lapointe | Coalition Québec meilleure mine
www.quebecmeilleuremine.org | Cell.514.708.0134

MiningWatch Canada
Canadian Program Coordinator | Coordonateur du programme canadien



Réseau
québécois des
groupes
écologistes

Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

Jeudi, 9 novembre 2017

Mme Isabelle Melançon
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Cabinet du ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143

Objet : Demande d'audience publique pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont

Madame la Ministre,

Par la présente, le Réseau Québécois des Groupes Écologistes (RQGE) demande à ce que des audiences publiques soient tenues en bonne et due forme par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont-Wright à Fermont (PANBESMMW).

Justifications pour la demande

De part son envergure, du type d'exploitation proposé, ainsi que de ses conséquences potentielles pour la société, les Nations Inuits, Innus, Neskapi et Cris et l'environnement, ce projet représente du jamais vu au Québec et mérite un examen public approfondi, transparent et impartial de la part du BAPE. Ce projet minier d'une ampleur sans précédent affectera 11 lacs, 15 rivières et 25 ruisseaux. Il générera 825 millions de tonnes de résidus d'ici 2045 et les différentes fosses devraient atteindre une superficie totale de 11,3 kilomètres carrés à la fin du projet.

Des questions :

Somme toute, ce type de projet soulève de sérieuses questions quant à ses impacts potentiels pour la société, les Premières Nations et l'environnement : *L'ensemble des bénéfices potentiels en justifient-ils les impacts, les risques et les incertitudes résiduelles pour les générations actuelles et celles à venir? A-t-on analysé tous les scénarios possibles pour la restauration de la fosse et des résidus miniers? Quels impacts globaux seront-ils générés si on considère l'effet cumulés des stress environnementaux? Quels risques pour les nappes phréatiques et quelles conséquences pour les cours d'eau en aval du site minier? Quel impact global sur le bassin versant? Quels risques associés à la gestion des digues dans un contexte climatique instable? Quels risques pour la santé humaine et l'accès au territoire? Quels impacts potentiels des poussières, du bruit et des vibrations sur la santé et la qualité des travailleurs, les communautés avoisinantes et la vie des citoyens? Quelles autres modèles ou expériences à travers le Monde pourraient nous convaincre de la viabilité à long terme de ce type de développement pour les communautés et notre environnement? Quels effets structurants pour les communautés locales et le Québec ce projet peut-il générer pendant et après la durée de vie du projet? Dans un contexte d'éthique et d'acceptabilité sociale, à quels usages durable le fer produit sera-t-il destiné? A-t-on envisagé sérieusement la récupération des réserves disponibles dans les nombreux sites d'enfouissement à travers le monde? Comment ce projet respecte-t-il dans les engagements politiques à l'égard du développement nordique? Où en est rendu la réflexion sur le d'un modèle exemplaire de développement nordique que le projet devra respecter? Voilà autant de questions qui préoccupent le RQGE et qui demeurent toujours sans réponse claire.*

Identification et compréhension des enjeux :

Une meilleure identification et compréhension des enjeux nous apparaissent essentielle pour assurer la protection des droits des citoyens et citoyennes, dont le droit à un milieu de vie et un environnement sain.

Ainsi le RQGE espère également qu'un examen public par le BAPE permettrait une meilleure compréhension des scénarios et des plans de restauration proposés actuellement par l'entreprise et une évaluation exhaustive des expériences de restauration passées, afin d'apporter les ajustements nécessaires. Nous croyons également essentiel d'évaluer le lien de responsabilité du promoteur à l'égard de ses travaux de restauration après la fermeture de la mine et nous pensons que des conditions de garantie et de qualité doivent être évaluées selon les incertitudes grandissantes comme les risques associés aux changements climatiques.

Enfin, étant donné l'envergure de ce projet et de ses impacts potentiels sur les systèmes hydriques environnants, le RQGE se questionne sur le choix de l'échelle du bassin versant de l'étude. L'ampleur du projet risque aussi d'avoir des impacts en dehors de la zone d'étude en affectant l'ensemble des grands bassins versants autour du projet. Le RQGE invite donc la ministre à demander au fédéral une assistance pour traiter des sujets et enjeux qui concernent la juridiction fédérale. Aussi, une participation du fédéral permettrait sans doute une meilleure participation du public plus élargie et un accès à des expertises et des ressources financières supplémentaires pour les citoyens-nes et organismes participants aux audiences.

Pour un processus du BAPE juste, équitable et efficace

Le BAPE est l'un des outils démocratiques fondamentaux dont s'est doté le Québec il y a maintenant plus d'une trentaine d'années pour assurer une protection accrue de l'environnement, notamment en donnant l'occasion à des citoyen-es, des experts et des organismes indépendants de se prononcer lors de la mise en place de projets de développement.

Face à l'importance du projet, nous nous inquiétons des ressources qui seront accordées au BAPE pour s'assurer de sa crédibilité et de son impartialité tout au long du processus. En conséquence, nous vous incitons fermement à prendre des actions nécessaires pour garantir la confiance de la population et de nos organismes envers cette institution publique. À ce titre, nous vous demandons :

1. D'accorder un mandat le plus large possible au BAPE afin qu'il puisse couvrir adéquatement l'ensemble des sujets que les conditions l'exigent;
2. D'accorder un échéancier suffisant pour laisser le temps aux participant-es de consulter les documents, de participer aux audiences et de présenter des mémoires;
3. De faire tout en votre pouvoir pour faciliter et promouvoir une participation effective des citoyens et des organismes lors de ces audiences publiques, notamment *a)* en rendant disponible une **aide financière** pour favoriser la participation des organismes à mission environnementale¹ et *b)* en rendant disponible un **service de vidéoconférence interactif** (ou *webcam*) permettant la participation à distance d'expert-es et/ou d'organismes qui ne pourront se déplacer lors des soirées d'audiences.

Merci de votre attention et de bien vouloir considérer cette demande avec tout le sérieux qu'elle mérite.
Sincères salutations,



Chantal Levert

coordonnatrice générale RQGE

c.c. Président du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec

¹ En suivant une formule similaire à celle qui avait été proposée pour les audiences publiques du projet hydroélectrique de la rivière Romaine : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=1444>.